



SNUipp

**15 bd de la Paix
51100 REIMS**

Téléphone 03 26 79 12 90
Télécopie 03 26 79 12 99
snu51@snuipp.fr

Le 9 décembre 2009

Communiqué de presse

Accompagnement éducatif dans les écoles de ZEP : désengagement de l'Etat

A grand renfort de communication, le ministère de l'Education a mis en place dès la rentrée 2007 un accompagnement éducatif pour « les orphelins de 16 heures » d'abord dans les collèges de ZEP, puis à la rentrée 2008 dans tous les collèges, dans toutes les écoles élémentaires de ZEP.

Cet accompagnement éducatif, proposé à tous les élèves volontaires du cours préparatoire au cours moyen 2ème année, devait être organisé quatre jours par semaine tout au long de l'année (BO du 19 juin 2008). Il offrait aux élèves trois domaines d'activité : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle.

Après l'abandon de la généralisation de ce dispositif à toutes les écoles élémentaires, initialement prévue, le ministère poursuit son désengagement. Les écoles élémentaires ZEP du département ont récemment appris que les crédits seraient largement amputés. La plupart des écoles ayant déjà consommé pratiquement tous leurs crédits en octobre novembre, le dispositif ne concernera que quelques élèves par semaine pour le reste de l'année. Par exemple dans une école de Reims 178 élèves sur 370 bénéficiaient de l'accompagnement éducatif plusieurs fois dans la semaine, ils ne seront plus qu'une quinzaine par jour à partir de décembre. Dans une école de Vitry le François la durée du projet est réduit de 11 semaines. A Epernay, suite à l'impossibilité de poursuivre le dispositif mis en place, les enseignants ont décidé de ne plus participer à l'accompagnement éducatif...

Et pourtant ce dispositif, selon le ministère, devait contribuer à assurer « l'égalité des chances » en faveur des élèves des quartiers « défavorisés ». Quelle considération pour ces élèves et leur famille ! Encore une promesse non tenue !

Ce dispositif devait également contribuer à améliorer le pouvoir d'achat de certains enseignants. Chacun pourra constater les limites de cette politique de revalorisation du métier qui ne concerne qu'une partie des enseignants et qui peut être remise en cause à tout moment. Précisons également que les heures effectuées sont payées avec un retard inacceptable de plusieurs mois quand elles sont payées.

L'Etat abandonnant « les orphelins de 16 heures », les municipalités ont dû dans l'urgence prévoir des dispositifs de substitution, non prévus dans leur budget, pour accueillir ces élèves hors temps scolaire. Sur Reims, des ateliers « études surveillées » devraient se mettre en place, avec des moyens restreints, avec pour conséquence des groupes d'élèves de 18 à 20. Comment dans ces conditions apporter une aide efficace à ces élèves ?

Le SNUipp poursuit ses interventions auprès des autorités de l'Education nationale pour dénoncer les coupes budgétaires, les promesses non tenues. Il demande que la prise en charge des difficultés des élèves s'effectue sur le temps scolaire obligatoire et non par des dispositifs hors temps scolaire basés sur le volontariat des familles qui se révèlent éphémères.

Le secrétaire départemental du SNUipp : Olivier Kosc

Contact : 06 08 55 77 46



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC